

Déclaration d'identification	MAJ 29/04/2022
Annexe pour le règlement des frais et cotisations	Tous opérateurs p. 1/1

Annexe pour le règlement des cotisations annuelles et frais de contrôles pour les opérateurs AOC Bois du Jura

• **Présentation générale**

Le Comité Interprofessionnel de Promotion des Bois du Jura AOC (CIPBJ) est une association à but non lucratif. Pour intégrer l'AOC, il vous faudra payer des frais d'habilitation. Une fois opérateur vous devrez régler les cotisations.

Ces cotisations sont constituées d'une part fixe, et d'une part variable proportionnelle à la production. Elles sont déterminées et votées par vous, les opérateurs, lors de l'Assemblée Générale du CIPBJ chaque année. Les valeurs suivantes, seront votées en mai 2022.

Elles correspondent à la gestion de l'AOC Bois du Jura (coût du contrôle interne et externe, une part des frais administratifs, frais liés à la promotion), mais également les redevances variables de production des produits « AOC Bois du Jura »).

• **Frais d'habilitation**

La procédure d'habilitation est validée par le bureau de contrôle QUALISUD et sera refacturée aux opérateurs sur les bases ci-après (valeurs 2022) :

Critères	Collège 1 : Propriétaires publics/privés				Collège 2 : Exploitants Forestiers			Collège 3 : Scieries		
	< 25 ha	< 100 ha	< 500 ha	> 500 ha	CA < 2M€	CA < 5M€	CA > 5M€	CA < 2M€	CA < 5M€	CA > 5M€
Habilita-tion	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	500,00€	500,00€	500,00€

Le contrôle d'habilitation est effectué par le CIPBJ pour les propriétaires et exploitants. Pour les scieries, QUALISUD effectue le contrôle sur site, d'où la différence tarifaire.

• **Cotisation fixe annuelle**

Critères	Collège 1 : Propriétaires publics/privés				Collège 2 : Exploitants Forestiers			Collège 3 : Scieries		
	< 25 ha	< 100 ha	< 500 ha	> 500 ha	CA < 2M€	CA < 5M€	CA > 5M€	CA < 2M€	CA < 5M€	CA > 5M€
Montant	30,00 €	80,00 €	300,00 €	500,00 €	550,00 €	650,00 €	750,00 €	750,00 €	850,00 €	950,00 €

• **Cotisation variable : redevance sur l'activité**

	Redevance de production	Redevance d'exploitation	Redevance de sciage
Redevance par m ³	0,70 €/m ³ sous écorce	0,38 €/m ³ sous écorce	0,85 €/m ³ de sciage